



2022-2023

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE DU DEPARTEMENT DU CANTAL

Chaque jour à vos côtés

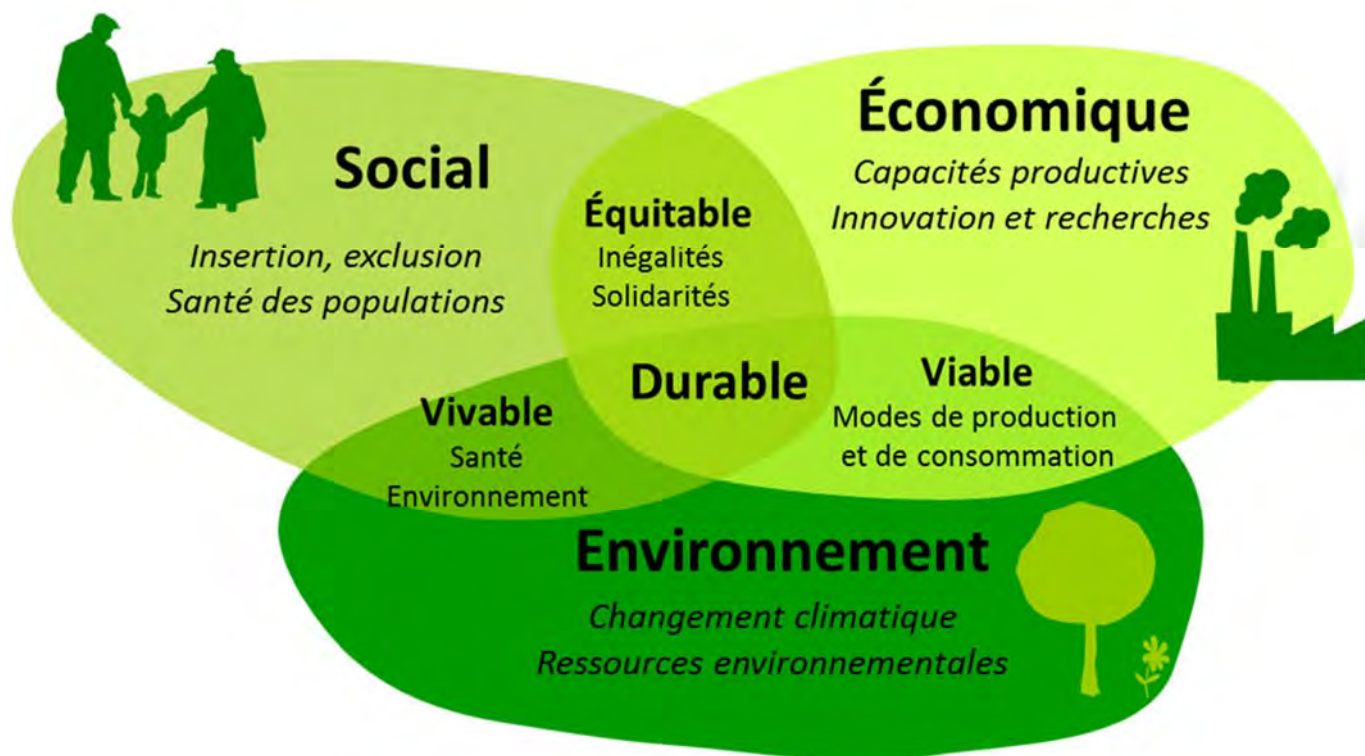
**cantal**
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

UN RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE : QU'EST-CE QUE C'EST ? À QUOI ÇA SERT ?	3
DEFINITION DU DD - LE RÔLE DU DEPARTEMENT - LA REGLEMENTATION	
L'ACTION DU DEPARTEMENT DU CANTAL	6
ZOOM SUR LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	7
LE RAPPORT	8
1 - LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	8
1.1 - ACTIONS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	8
<i>Moins de déplacements – ou des déplacements moins carbonés</i>	8
<i>Les travaux de rénovation énergétique</i>	8
<i>Fresque du Climat</i>	9
ZOOM SUR LES ACTIONS DE LA DAC ET DES ARCHIVES	9
1.2 - ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CANTALIENS.....	9
<i>CyberCantal Tiers-Lieux et Cyber Cantal le Bus</i>	10
<i>Mobilités décarbonées</i>	10
<i>Énergies renouvelables</i>	10
2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	11
2.1 - ACTIONS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	11
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux et l'exploitation du domaine routier</i>	11
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier</i>	11
2.2 - ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CANTALIENS.....	11
<i>Schéma départemental des Milieux Aquatiques (SDMA)</i>	11
<i>Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	12
<i>Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)</i>	12
ZOOM SUR LES ORIENTATIONS ET ACTIONS À VENIR DE CANTAL INGÉNIERIE ET TERRITOIRES	13
3 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	14
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	14
<i>Politique ressources humaines</i>	14
3.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	14
<i>Politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)</i>	14
<i>Politique jeunesse</i>	15
<i>Expression citoyenne</i>	15
<i>Accès à la culture</i>	15
<i>Accès au sport</i>	16
4 - COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS	17
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	17
<i>Clauses sociales dans les marchés publics</i>	17
4.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	17
<i>Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables</i>	17
<i>Politique en faveur du logement</i>	18
<i>Le Service Publique de la Performance Énergétique de l'Habitat : Cantal RéNOV' ÉNERGiE</i>	18
<i>Le Cantal, l'Union européenne et le Green Deal</i>	18
5 - DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT : DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ...	19
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	19
<i>Démarches de dématérialisation</i>	19
<i>Gestion et réduction des déchets / recyclage</i>	19
<i>Commande publique/achats durables</i>	19
5.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES.....	20
<i>Pour un tourisme durable</i>	20
<i>Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles</i>	20
<i>Consommation locale et gaspillage alimentaire</i>	20
CONCLUSION... 2024 ET APRÈS ?	21

Un rapport Développement Durable : Qu'est-ce que c'est ? À quoi ça sert ?

Définition du DD
Le rôle du Département
La réglementation



1.1 Définition du Développement Durable

Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. C'est une façon de garantir l'existence de notre société sur le temps long.

Deux concepts sont inhérents à cette notion de DD : celui de « besoins », et notamment les besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité et l'idée que la capacité de l'environnement est limitée (nous ne vivons pas dans un monde où toutes les ressources sont infinies ; Il faut donc veiller à limiter les impacts de nos actes et prendre en compte la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, tout comme l'équité sociale et économique.

1.2 Le rôle du Département

La stratégie nationale bas carbone (SNBC) vise la neutralité carbone en 2050, avec un objectif ambitieux : réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990. Pour atteindre cet objectif, à l'échelle nationale, il faudrait doubler (au moins) les financements publics dédiés aux investissements climat par rapport à la période actuelle.

Les collectivités gèrent des compétences clés pour réduire les émissions de GES dans des secteurs comme le bâtiment, transports ou l'aménagement du territoire. En effet, 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales sont directement issues des décisions prises par les collectivités locales (et même 50 % si l'on considère les effets indirects de leurs orientations).

Le Département du Cantal, doté de compétences centrées sur la solidarité, gestionnaire d'espaces naturels, doté un patrimoine routier et bâtiminaire très important est un acteur essentiel pour la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, par sa capacité à porter l'innovation, à accompagner les initiatives publiques et privées, à fédérer les acteurs et soutenir des dynamiques territoriales, il se doit de mobiliser tous les leviers qui pourront aider à la transition du territoire.

1.3 La réglementation

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire puisque la charte de l'environnement adossée à la Constitution rappelle que « les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Par ailleurs, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.





Le peuple français
proclame solennellement
son attachement aux Droits
de l'Homme et aux principes de la
souveraineté nationale tels qu'ils ont été
définis par la Déclaration de 1789,
confirmée et complétée par
le préambule de la Constitution
de 1946, ainsi qu'aux droits
et devoirs définis dans la Charte
de l'environnement
de 2004.

Charte de l'environnement

(loi constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005)

« Le peuple français,

« Considérant,

*« Que les ressources et les équilibres naturels ont
conditionné l'émergence de l'humanité ;*

*« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité
sont indissociables de son milieu naturel ;*

*« Que l'environnement est le patrimoine commun
des êtres humains ;*

*« Que l'homme exerce une influence croissante
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;*

*« Que la diversité biologique, l'épanouissement
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont
affectés par certains modes de consommation ou de production
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;*

*« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;*

*« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas
compromettre la capacité des générations
futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;*

« proclame :

Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

L'ACTION du DEPARTEMENT du CANTAL

Il s'agit ici d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire » pour l'année 2022

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret n° 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
(Aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...)
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
(Diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...)
- **Épanouissement de tous les êtres humains**
(Éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
(Inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...)
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
(Emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...)

Le rapport de développement durable 2023 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il n'est donc pas forcément le reflet de l'ambition générale du Conseil départemental du Cantal sur ces questions d'avenir.



Au vu du contexte climatique actuel, il s'agira maintenant de mettre les moyens pour mettre en œuvre une politique globale de la collectivité dont le fil rouge serait la transition énergétique, écologique et climatique et au vu des enjeux mondiaux, nationaux et locaux d'assumer le rôle d'ensemblier, de porteur de dynamique, d'exemplarité d'une collectivité d'échelle départementale qui porte un regard ouvert, responsable et constructif sur ces sujets, certes complexes car impliquant des changements, mais qui apporteront aux citoyens, et notamment aux plus jeunes tous les outils pour faire face et construire l'avenir. La responsabilité et l'exemplarité de tous les acteurs politiques est importante, elle ne doit pas se limiter à une vision de court terme et à des échéances électorales.

Zoom sur le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

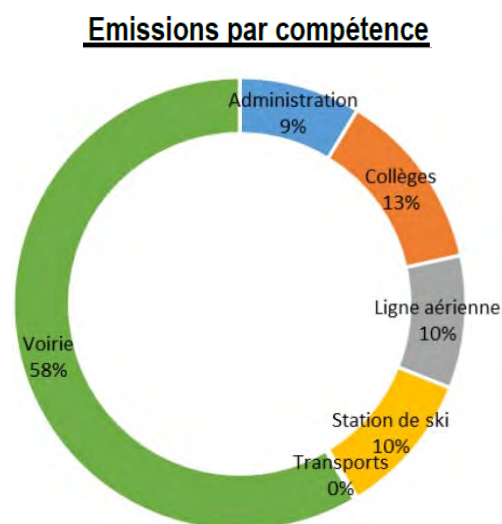
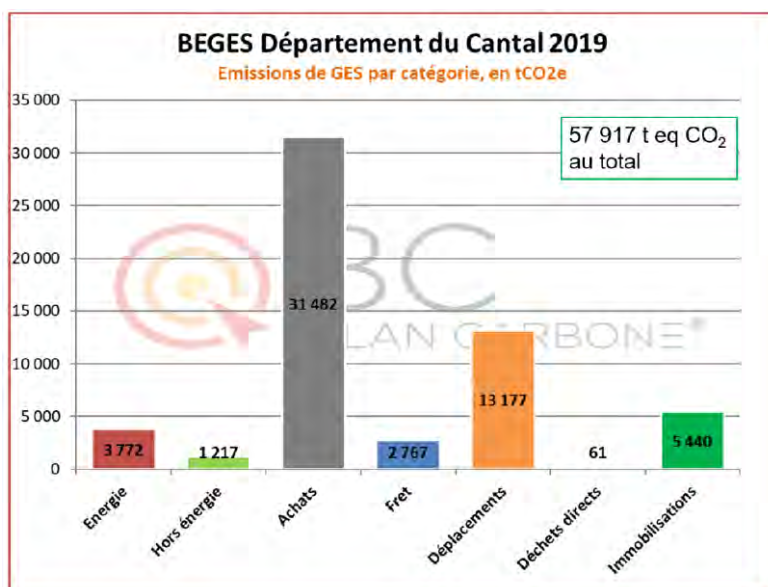
La réglementation

En 2010, la Loi Grenelle 2 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour un certain nombre d'acteurs dont les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Historique

Le Département du Cantal fait donc partie des obligés BEGES. Un premier BEGES a été réalisé en 2013. Le programme d'actions qui en découlait a permis de travailler dans le cadre du Programme Développement Durable du Département sur de nombreux sujets et notamment sur la thématique des économies d'énergies et celle des déplacements.

Le BEGES 2021 (basé sur les données 2019 pour éviter les défauts d'interprétation et de comparaison liées au confinement COVID) **a été présenté aux élus le 25 mars 2022**



Il a été noté une augmentation globale des émissions de l'ordre de 33 % entre 2012 et 2019.

Les achats (et notamment l'impact des travaux et matériaux de voirie) représentent le principal poste d'émission de façon nettement plus décisive qu'en 2012 : le poste est passé de 32 à 54 % des émissions. Ceci est dû à l'influence de la croissance de l'activité du domaine routier (plus de travaux, plus de matériaux).

On constate également une légère hausse des consommations énergétiques mais aussi une nette baisse des émissions spécifiques grâce à un mix énergétique moins carboné. À noter également la hausse des émissions de la ligne aérienne (du fait de la mise en place d'une troisième rotation journalière).

Réglementairement, le BEGES doit être mis à jour tous les 3 ans.

Un nouveau BEGES devra être réalisé en 2024.

Celui-ci a vocation à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réduction des émissions de GES de la collectivité. **Un plan de transition est obligatoirement joint à ce bilan.** Il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et **présente les objectifs, moyens et actions envisagées à cette fin ainsi que, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.**

LE RAPPORT

1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Éléments de contexte globaux

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par l'Accord de Paris (COP 21), qui fixe comme objectif la limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C d'ici 2100. Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter jusqu'à 5,8°C d'ici à 2100.

Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur (sécheresses, avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs...), à défaut de quoi des conséquences importantes sur les conditions de vie, voire de survie, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à craindre.



1.1 - Actions internes de la collectivité

Moins de déplacements ou des déplacements moins carbonés

2022 - Quelques chiffres : - 252 agents télétravailleurs.

Ce sont approximativement **9 400 km évités par semaine** (hors congés).

- 411,5 jours de formation ont été dispensés par des formateurs internes représentant 14,7 %, du nombre de jours de formations suivis par les agents.
- 29 agents ont bénéficié des remboursements (1/2 du coût) de leurs frais d'abonnement transports en commun et vélo.

Par ailleurs, la collectivité propose aux élus le recours aux visios dans le cadre de l'organisation des Commissions ou réunion des Présidents pour limiter les déplacements trop longs en distance notamment par rapport à la durée des réunions et aussi permettre leur présence malgré leurs agendas chargés. Dans le cadre de l'organisation des sessions du Conseil départemental, de la Commission permanente et des autres commissions statutaires, tout est mis en œuvre afin d'optimiser le planning, pour limiter la multiplication des trajets des élus.

La politique d'électrification du parc automobile léger du Département se poursuit.

Les travaux de rénovation énergétique.

Hôtel du département : Suite à la modification du système de chauffage (Raccordement au Réseau Chaleur + régulation chauffage), il a été mesuré une baisse de 23 % des consommations énergétiques (et de 73 % des émissions de CO₂) ; Les consommations vont continuer de baisser grâce à la seconde phase de travaux : changement des menuiseries, mise en place de faux plafond, relamping LED.

Collèges de Pleaux et Montsalvy : suite à la mise en place de chaudières granulés (en lieu et place de chaudières fioul), il a été mesuré respectivement une baisse de 24 % et 34 % des consommations énergétiques avec une réduction de 90 % et 94 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les effets des travaux de rénovation thermique du **collège de Saint-Mamet** et de la **MSD de Murat** avec isolation thermique par l'extérieur, tout comme l'impact des travaux et améliorations apportées au bâtiment des **Archives Départementales** pourront être mesurés en 2024.

De même, la **mise en place de GTC (gestion technique centralisée) sur plusieurs collèges** permettra de piloter au mieux les installations de chauffage (température de non chauffe, suivi de nos températures intérieures, compteur de calories, pilotage plus fin des lois d'eau, baisse des consommations électriques à travers des matériels plus performants). Il devrait en résulter une baisse de 15 à 20 % des consommations énergétiques.

Fresque du Climat

Le 5 mai 2023, ce sont une vingtaine de cadres qui ont participé à la Fresque du Climat. Il est envisagé que cette action soit proposée à court terme aux élus ainsi qu'à l'ensemble des agents de la collectivité.



ZOOM sur les actions de la DAC et des Archives

La mise à disposition de navettes pour le transport des spectateurs dans le cadre du festival « Hibernarock » a été élargie au salon du livre de jeunesse en 2023 et sera amplifiée encore en 2024 (Jours de danses).

Les contrats signés avec les artistes incluent des clauses plus « vertueuses » qui sont d'ailleurs souvent exigées par les concernés : Hébergement et restauration organisés au plus près de leur lieu d'intervention (évitant ainsi des déplacements inutiles). De même, leurs déplacements depuis leur lieu de résidence doivent privilégier le train, le covoiturage ou les transports en commun (plutôt que le véhicule personnel ou l'avion).

Cela semble évident, mais ce n'est pas pour autant une pratique systématique des événements festifs cantaliens : la gestion durable des denrées et des déchets fait partie des exigences des événements auprès des partenaires : emballages, gobelets et couverts recyclables ou réutilisables, fourniture des denrées en circuit court et local, etc. De même des toilettes sèches sont mises à destination des publics lors des manifestations organisées par la direction. La DAC privilégie autant que possible une communication dématérialisée pour chacun de ses événements. Les décors de scènes qui avaient une durée de vie éphémère et qui n'étaient pas réutilisables ont été supprimés. Ce sont ainsi plusieurs tonnes de déchets papiers, cartons et autres qui sont évités.

La médiathèque a augmenté l'offre de ressources numériques à domicile sur le portail www.culture.cantal.fr. De même, le transport des documents prêtés au réseau départemental de lecture publique s'effectue par navettes légères : les anciens véhicules bibliobus, lourds et polluants, ont été abandonnés. La livraison des différents supports a été mutualisée, pour une économie d'échelle et de fréquence : livres, CD, films, jeux et jouets, expositions sont livrés en un seul et même voyage.

Sur les chantiers de restauration du patrimoine, l'engagement dans une Charte de « bonne conduite environnementale » est exigé des entreprises.

Côté Archives, grâce à une politique de numérisation soutenue depuis plusieurs années, concernant aussi bien les documents que les inventaires, les Archives sont à même de répondre aux besoins de nombreux chercheurs hors de la salle de lecture. Le développement des recherches à distance permet ainsi la diminution des déplacements de personnes, résidant pour beaucoup d'entre elles hors du Cantal.



1.2 - Actions au service du Territoire et des cantaliens

La lutte contre le changement climatique dans le Cantal passe aussi par la réduction des déplacements des cantaliens ; Il s'agit donc de proposer des outils qui rapprochent les services des citoyens et évitent des déplacements longs en voiture individuelle.

Le déploiement du très haut débit est un levier important pour développer le télétravail ou le travail en télécentre des cantaliens.

CyberCantal Tiers-Lieux et Cyber Cantal le Bus

Dans le cadre de son programme CyberCantal Tiers-Lieux, le Conseil départemental a développé depuis 2007 un réseau de tiers-lieux : télé-centres, espaces de co-working et fablab. L'animation du réseau et de promotion du télétravail se poursuit.

CyberCantal Le Bus accompagne les Cantaliens dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des outils numériques. Il permet :

- D'offrir un support pour deux Bus France Services itinérants pour l'accès aux démarches administratives.
- D'apporter un service d'inclusion numérique de proximité.
- De proposer des services départementaux au plus près des Cantaliens.



Il propose donc un accueil individuel pour chaque usager qui rencontre des difficultés ou des ateliers collectifs pour accéder à la culture numérique et à l'autonomie informatique.

Cette année (d'octobre 2022 à septembre 2023), ce sont 1 589 personnes qui ont été accompagnées lors de 244 déplacements sur 49 communes rurales cantaliennes.

A titre d'exemple, la MDA et la DASEIL, en lien avec les médiateurs numériques, proposent des permanences d'accès aux droits au sein du Cyberbus Cantal en visio, et si nécessaire un RDV individuel avec un travailleur social peut être proposé à l'usager. Les services vont ainsi au-devant des Cantaliens, favorisant leur accessibilité et réduisant les trajets en voiture individuelle.

La PMI est présente à bord du bus départemental afin de réaliser des consultations pour les nourrissons.

Mobilités décarbonées

La décarbonation des mobilités représente un enjeu environnemental et de santé (moins d'émissions de CO2 et de particules, activité physique), mais également un enjeu économique pour les habitants des territoires ruraux comme le Cantal à qui on laisse souvent croire qu'il n'y a pas d'autre solution que de se déplacer en voiture individuelle.

Certains signaux démontrent que les cantaliens sont prêts à faire d'autres choix et notamment la multi-modalité qui permet de mixer plusieurs moyens de transports : covoiturage, abonnements transports collectifs, marche, vélo (y. compris électrique)



Il s'agit maintenant de mettre en place les infrastructures adaptées et notamment des pistes cyclables dédiées indispensables en terme de sécurité pour les usages quotidiens. La direction des routes a commencé d'investir le sujet en proposant des aménagements type « Chaussidou » qui réserve une partie des voiries existantes aux 2 roues. Malgré tout, pour des raisons évidentes de sécurité, cet aménagement ne peut pas être généralisé.

Il sera opportun et pertinent, à l'avenir, à l'occasion de travaux routiers d'élargissement de prévoir par exemple une voie réservée aux 2 roues.

De même, un travail sur les infrastructures liées au **covoiturage** est en cours : recensement de toutes les aires, analyse de qualité, propositions d'amélioration.

Énergies renouvelables

Le 31 mars 2023, après une présentation de l'état des lieux énergétique du territoire et des travaux en commission sur le contexte et les enjeux du territoire, les élus du Conseil départemental ont voté une charte sur les énergies renouvelables.

2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1 - Actions internes de la Collectivité

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers et dans l'entretien et l'exploitation du domaine routier

En 2022, la mission Espaces Naturels et Ruraux (MENR) et les services en charge de l'Entretien des Routes et de l'Investissement ont poursuivi leur partenariat sur une vingtaine de dossiers réglementaires et **d'études environnementales** préalables à la réalisation de travaux et d'aménagements

En 2023, un accompagnement particulier sera apporté à la finalisation de l'étude d'impact du projet de contournement ouest d'Aurillac.

La mission Espaces Naturels a piloté la mise en œuvre de plusieurs projets en faveur de la **restauration des continuités écologiques** :

- le dispositif temporaire de traversée de RD pour les amphibiens au niveau du lac des Graves a été initié en 2022 et mis en place au printemps 2023 ;
- les études de restauration du Pont de Chapsal ont été finalisées en 2022, pour lancement de la maîtrise d'œuvre et des travaux en 2023 ;
- le suivi de l'installation de chiroptères dans les ouvrages d'art routiers, initié en 2022 a vu un début de réalisation en 2023 ;
- Les études et suivis d'ouvrages d'art préalables à l'aménagement de passages à faune conduisent à de nouvelles réalisations d'aménagements en 2023.

Dans un objectif de **compensation des arbres de bords de routes abattus**, un nouveau programme de plantations a été défini sur les communes de Coltines, Valuégols et Saint-Santin-Cantalès pour une mise en œuvre pendant les hivers 2022 et 2023 : ce sont 200 arbres et 1 230 arbustes pour un linéaire de 1 320 mètres de haies qui seront plantés.

Les services routiers recherchent, autant que faire se peut, l'équilibre déblai-remblai afin d'éviter des transports inutiles de matériaux générateurs de nuisances et consommateurs d'énergie. De même les fraisages des enrobés sont systématiquement réutilisés pour limiter l'apport de matériaux neufs. Afin de favoriser l'intégration paysagère des projets, les délaissés sont parfois remodelés et rendus à l'agriculture. **A l'avenir, il sera indispensable de s'interroger sur l'utilité et la pertinence des projets routiers au regard de leur coût et de leur impact sur le milieu.**

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Des mesures spécifiques sont proposées pour éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels des opérations d'aménagement foncier et en particulier, ceux des travaux connexes.

Un suivi particulier des travaux a ainsi été réalisé sur les Communes de Sansac-de-Marmiesse et d'Andelat pour s'assurer de la bonne réalisation des mesures proposées : plantations de haies, aménagements de points d'abreuvement, de passerelles...

Les travaux sont engagés en 2023 sur la Commune d'Andelat.

2.2 - Actions au service du Territoire et des Cantaliens

Schéma départemental des Milieux Aquatiques (SDMA)

Conformément aux nouvelles priorités d'intervention du Département pour la période 2021-2024, une évolution du réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau vers un observatoire de l'eau a permis d'augmenter le nombre de cours d'eau étudiés et le nombre de mesures réalisées (36 stations de mesures au lieu de 20). Le Conseil départemental a également initié une étude d'admissibilité au label Rivières sauvages sur 15 cours d'eau.



Ce sont **191 340 €** de subventions qui ont été attribués en faveur de la gestion et préservation des milieux aquatiques, **4 groupes techniques** ont été organisés et **62 jours** de travail ont été dédiés à l'assistance technique développée auprès des services de la collectivité.

Stratégie départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

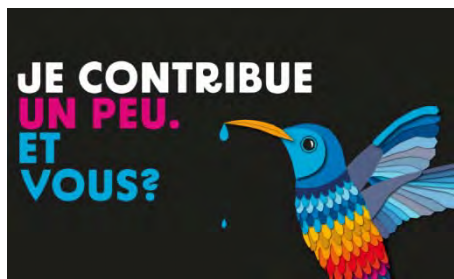
L'animation et l'accompagnement à la gestion des 14 sites ENS du réseau a permis d'aboutir à la signature d'**1 nouveau Contrat ENS** pour le **Puy Courny** avec la Ville d'Aurillac et à l'élaboration de **2 schémas directeurs de gestion** pour le lac du Pêcher et la Roche de Landeyrat.

En 2022, près de 10 000 € de subventions ont été accordés et 5 actions mises en œuvre.

Cette année encore, les Espaces Naturels Sensibles ont été un support de découverte de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel cantalien et un formidable outil d'éducation à l'environnement.

En 2022-2023, l'**appel à projets Cantal'ENS Collèges** a été renouvelé avec la mobilisation de 6 établissements permettant à près de 260 collégiens de découvrir 5 sites ENS. Par ailleurs, près de **200 personnes** ont participé aux **10 évènements** proposés sur 6 ENS dans le cadre du programme de découverte porté par le Conseil départemental entre mai et octobre.

En 2023, ces programmes seront reconduits et l'appel à projets étendu aux lycées et maisons familiales et rurales.



Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement (238 visites simples + 144 réunions techniques) pour 333 stations d'épurations éligibles en 2022.

Elle poursuit également sa mission d'appui dans le domaine de l'eau potable :

Sur les aspects quantitatifs, la mission accompagne la protection réglementaire des captages. Notons qu'il y a 1045 captages d'eau potable exploités dans le Cantal dont seulement 45 % ont des procédures de protection à jour (23 % sont en cours et 32 % sont à reprendre).

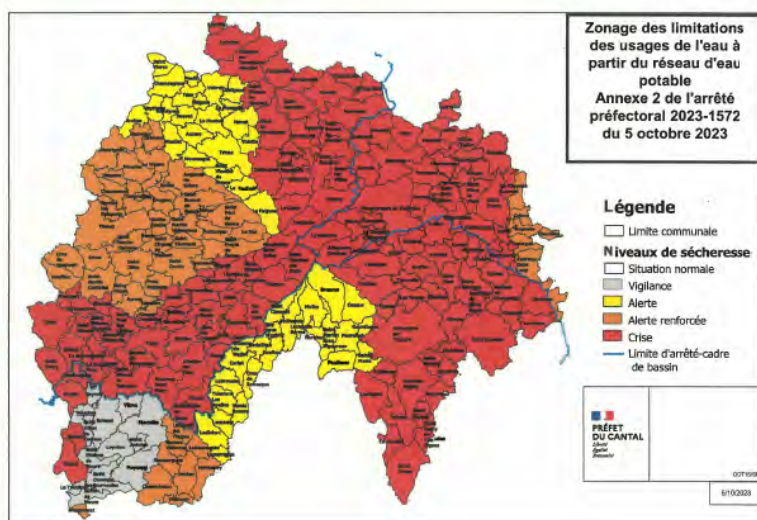
Dans le Cantal, 99 % de l'eau captée pour l'alimentation en eau publique est d'origine souterraine. Au-delà du réseau départemental de suivi des eaux souterraines mis en place en 2016, cette année, la mission a évolué avec le déploiement de son projet d'automatisation et la multiplication du nombre de points d'analyse (de 16 à 30). Ainsi, annuellement, 5 bulletins de situation sont édités.

Des efforts restent à faire pour améliorer les rendements des infrastructures. De trop nombreuses fuites sont encore présentes (rendement moyen autour de 70 %). Ce sera l'objet de la mission « recherche de fuites » mise en place à partir de 2024 via Cantal Ingénierie et Territoire.

Du point de vue sanitaire et qualitatif, l'état des lieux du Schéma départemental de l'Eau en cours de finalisation a permis de montrer qu'il reste des efforts à faire pour garantir à la population cantalienne une eau de bonne qualité.

Particularité 2022 : Un gros travail est en cours dans le cadre de la réalisation du schéma départemental eau et assainissement. Celui-ci permettra d'améliorer la connaissance mais aussi de dimensionner un plan d'action pour l'avenir.

À elle seule, cette carte illustre ce que sera l'état quasi normal de la situation pour les collectivités et les usagers (particuliers et acteurs économiques) à moyen voir court terme.



ZOOM sur les orientations et actions à venir de Cantal Ingénierie et territoires



Préserver la ressource en eau : Améliorer la connaissance sur les ressources

La situation climatique, la raréfaction des ressources en eau et la perspective du transfert de la compétence eau assainissement sont autant de préoccupations qui doivent conduire à proposer un programme fort et structurant pour accompagner la transition écologique. C'est un enjeu majeur pour notre Département.

Le Département se doit d'assurer aux Cantaliens un accès à des ressources durables et des modes de consommation raisonnés et de proposer aux territoires des projets de gestion cohérents et solidaires.

Il y a donc un enjeu à :

- **Étendre et automatiser le nombre de points de suivi** afin de recueillir les données en continu et mieux anticiper les situations de crises ;
- **Réaliser une enquête sécheresse** sur les constats de terrain tous les 2/3 ans ;
- **Cartographier** les réseaux et **développer la télégestion** ;
- **Maintenir et renforcer l'assistance technique** apportée par la MAGE.

Préserver la ressource en eau : organisation territoriale de la gestion AEP

Il s'agira de faire vivre le **Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement**.

Le Département pourra adapter ses programmes d'intervention, soutenir les territoires à la mise en œuvre des préconisations, mettre à jour les données, dimensionner des missions nouvelles...

Bien sûr, cette démarche est liée aux décisions qui seront prises en terme de gouvernance des compétences eau et assainissement.

Favoriser la réduction et les bonnes pratiques de gestion des déchets

La gestion et le traitement des déchets sont un enjeu majeur pour le territoire cantalien : dépendance aux territoires extérieurs, coûts de fonctionnement qui deviennent explosifs et perte de richesse, mauvaise image, etc. Il s'agissait donc ici de positionner le Conseil départemental comme fédérateur dans le cadre des réflexions sur la gestion des déchets.

À l'initiative de la Préfecture, le Département, les EPCI, les Syndicats compétents et l'ensemble des acteurs intéressés ont décidé de lancer une étude départementale qui permettra d'une part de renforcer la connaissance avec une phase diagnostic et d'imaginer des solutions innovantes adaptées à notre territoire avec la proposition de scénarii. Le rendu de l'étude est prévu début 2024.

Contribuer au développement durable du territoire :

- **Accompagner les territoires en proposant une approche « Ingénierie » toujours plus sensible aux enjeux de développement durable** : Sensibiliser les collectivités et accompagner des projets locaux d'aménagement, intégrer la dimension développement durable (par exemple en intégrant les mobilités douces, voies vertes, voies partagées..., l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement, l'intégration de prises pour recharger les véhicules électriques dans les bourgs mais aussi en prenant en compte la biodiversité et les paysages).
- **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics / économies d'énergie** :
 - Travailler en complémentarité avec Cantal Rénov Energie et Cantal Ingénierie & Territoires pour proposer un nouvel accompagnement en lien avec la recherche de performance énergétique des bâtiments publics (et notamment le locatif des Communes).
Une réflexion est en cours pour dimensionner une AMO dédiée et/ou des services adaptés. Une analyse des partenariats financiers mobilisables est en cours également.
 - Proposer aux territoires qui n'en ont pas les moyens un dispositif de récupération des CEE (certificats d'économie d'énergie).

3 - Épanouissement de tous les êtres humains

3.1 Dans le fonctionnement de la Collectivité

Politique ressources humaines

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de proposer à ses agents un cadre de travail de qualité. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec **2 843 jours de formation et 570 agents** ayant suivi au moins une formation (ce qui correspond à 55,7 % des agents) en 2022.

Le Département est en outre impliqué en matière d'emploi ou de maintien dans **l'emploi des travailleurs handicapés**, le taux de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 6,42 % en 2022.

Depuis plus de 10 ans, la collectivité a mis en place la possibilité pour les agents dont les missions le permettent de recourir au **télétravail**. Les gains pour les agents sont multiples : suppression des temps de transports, horaires de travail plus souples, gain en autonomie et en responsabilité, limitation des nuisances sonores, etc... Suite au confinement qui a permis à beaucoup de tester le télétravail, les derniers freins et appréhensions ont pu être levés. Ainsi, ce sont aujourd'hui **223 agents qui ont opté pour le télétravail**. La majorité des agents ont opté pour une seule journée par semaine (le risque d'isolement reste donc très limité).

En terme d'encouragement pour une mobilité plus durable, **la collectivité a participé aux frais d'abonnement de transports en commun et vélo pour 29 agents en 2022** (50 % pris en charge - à noter : 75 % à partir de septembre 2023). **Cela représente moins de 3 % des agents.**

Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue toujours à la délivrance de **titre restaurants** (767 agents ont bénéficié en décembre 2022) et au financement de certains **contrats de prévoyance** (425 agents concernés)

En lien avec l'association Unis-Cités, le Conseil départemental participe également à **l'accueil d'une vingtaine de jeunes services civiques** qui ont choisi de consacrer 6 à 8 mois de leur vie au collectif. Ces jeunes mènent des actions sur différentes thématiques (sensibilisation des collégiens à la citoyenneté, lutte contre le gaspillage alimentaire, aide aux personnes en précarité numérique ou encore sensibilisation à l'environnement et au développement durable).



En 2023, l'organisation du Conseil départemental évolue avec un nouvel organigramme dont toutes les aménités liées au développement durable pourraient être mise en œuvre.

3.2 Dans les politiques départementales

Politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi et le Pacte Territorial d'Insertion et d'Emploi (PDIE-PTIE) 2021-2025 fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département.

Ce sont ainsi 1 331 733 € qui ont été consacrés par le Département à ces actions d'insertion en 2022, illustrant ainsi le dynamisme et la volonté de la collectivité d'accompagner l'ensemble de ces personnes en démarche d'insertion professionnelle, puisqu'au-delà des allocataires du RSA, les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et les jeunes accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance qui rencontrent des difficultés pour accéder à un emploi peuvent également en bénéficier.

Le Département est organisme intermédiaire pour la gestion du FSE depuis le 20 novembre 2015. En 2022, plusieurs actions portées en propre par le Conseil départemental ont été sélectionnées (Cantal Emploi Insertion, Image de soi, Coup de pouce santé, Parcours mobilité, SIAE).

Politique jeunesse

Au-delà du **plan de modernisation des collèges publics** qui permet d'améliorer la qualité de vie des collégiens, le Conseil départemental poursuit son action auprès des jeunes

S'agissant des collégiens, le Conseil départemental déploie, dans le cadre de son **Schéma Départemental du Numérique Éducatif**, des équipements qui garantissent une équité de traitement, tout en intégrant les préoccupations des élèves à besoins spécifiques (handicap, maladie, autres...) sachant que l'ensemble des collèges est connecté en Très Haut Débit. C'est ainsi qu'en 2022 ont été installés :

- 184 postes fixes dont 100 postes neufs et 84 postes reconditionnés ;
- 23 Classes Mobiles ;
- 15 Écrans Numériques Interactifs.

Par ailleurs, de nombreux dispositifs sont déployés en faveur des jeunes, notamment le **chéquier activités du PassCantal pour les 3-17ans** (respectivement **9 325 chèquiers ainsi que 330 partenaires pour les saisons 2022/2023**). Pour 8 €, les jeunes disposent d'un chéquier d'une valeur de 100 € qui leur permet d'accéder plus facilement, en dehors du temps scolaire, à la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs.

De même, 294 collégiens et 181 étudiants ont bénéficié en 2022-2023 **d'une bourse annuelle d'enseignement**.

Expression citoyenne



Les jeunes ont pu donner leur avis dans le cadre de la **plateforme numérique de consultation citoyenne « Mon Cantal mes idées »** qui a été mise en œuvre en 2022.

Les premières enquêtes auprès de familles ou de jeunes ont rencontré un succès croissant avec respectivement 86 et 686 retours sur le Cantal Tour Sport et sur le PassCantal

Accès à la culture

En 2022, sur l'ensemble des activités proposées, ce sont plus de 8 000 spectateurs qui ont bénéficié de la programmation culturelle soutenue par un budget de 228 000 €.

Une action sur l'éveil artistique et culturel des tout-petits « Aux creux de tes mains » a été déployée dans 20 structures petite enfance : 6 artistes ont encadré des journées de rencontres et ateliers (820 participants).

Au niveau de la **Médiathèque départementale**, ce sont 122 317 outils (livres ; CD, DVD, jeux) qui ont été mis à disposition du public. Le service continue de mettre en œuvre des événements sur le territoire (salon du livre et de l'illustration jeunesse, rencontres et dédicaces, spectacles, Petits champions de lecture).

La mission patrimoine a accompagné plus 40 % des Communes cantaliennes dans le cadre de ses missions de conservation et restauration de leur patrimoine en 2022. La mission a organisé et soutenu 2 ateliers de sensibilisation, 3 publications et 1 résidence d'étudiants en photographie.



Concernant les **Archives Départementales**, en 2022 ce sont plus de 34 000 lecteurs/visiteurs qui ont fréquenté le nouveau site internet ou se sont déplacés dans les locaux. Des visites de nuit des Archives ont été organisées ainsi que 9 ateliers de l'historien.

Accès au sport

Un nouveau Contrat Sport a été validé sur les années 2022-2028. L'idée directrice de ce contrat est la suivante : redonner le goût à la pratique sportive pour tous et sur tous les territoires, pour une politique sportive diversifiée et dynamique répondant aux principaux besoins et aspirations du monde sportif, privilégiant le sport accessible à tous, l'épanouissement des jeunes et l'échange intergénérationnel.

La porte d'entrée de ce contrat est le **Cantal Tour Sport** avec **5 479 jeunes qui ont participé aux 9 étapes organisées en 2022**, la mobilisation d'une trentaine de prestataires sur chaque étape (comités et clubs sportifs, Communautés de communes et Communes concernées, en partenariat avec la CAF et le cas échéant l'entreprise EDF. L'objectif de cet évènement est de permettre gratuitement la découverte d'une trentaine d'activités sportives sur les onze étapes désormais proposées (2023) sur l'ensemble du territoire cantalien avec le déploiement de ce **projet phare sur 4 saisons**.

Une attention particulière est portée aux jeunes porteurs de handicap ou présentant des difficultés de motricité.



4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Dans le fonctionnement de la Collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics

Une démarche a été engagée entre la Direction Action Sociale Emploi Insertion Logement et la Direction Logistique Mutualisation et Commande Publique sur l'insertion de clauses sociales dans nos marchés.

Une convention entre l'État et le Département, signée le 3 mai 2019, définit les modalités et objectifs d'un partenariat en faveur de la promotion et du développement des clauses sociales dans les marchés publics sur le département du Cantal. L'État, via la DETSPP, finance un poste de facilitateur au sein de l'AFAPCA (Centre de ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi), qui a pour mission de mettre en relation le donneur d'ordre (qui définit l'objectif d'insertion dans ses marchés), l'entreprise attributaire (qui exécute le marché en remplissant ses obligations d'heures d'insertion) et l'acteur de l'emploi / insertion (qui oriente, forme, professionnalise, recrute des personnes éligibles aux clauses sociales).

En 2022, 16 opérations (4 fois plus qu'en 2021) ont été clausées (par le CD15 et ses partenaires), qui ont généré 29 754 heures travaillées. 113 personnes ont été recrutées dans le cadre de ce dispositif (contre 9 en 2021) et pour 14 d'entre eux, cela a favorisé un retour à l'emploi plus durable (CDI).



4.2 Dans les politiques départementales

Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables

La remise d'enceintes en 2022, faisant suite à celle d'une 2^{ème} tablette en 2021 à chacune des 50 structures d'accueil pour personnes âgées permet de conforter les résidents dans le maintien du lien avec leurs proches et de leur donner accès à des animations.

Concernant le public des jeunes en situation de handicap, ce sont 132 élèves qui bénéficiaient en 2022 d'un dispositif de transport adapté (750 000€).

Enfin, au travers de l'action COLOCAUTO, le Département soutient le secteur de l'aide à domicile avec des voitures de location : Grâce à un conventionnement signé avec l'employeur, le Conseil départemental permet aux aides à domicile de pouvoir louer un véhicule à un prix avantageux. Le reste à charge est de 125 euros par mois pour le salarié avec l'assurance d'un véhicule neuf chaque année ou tous les deux ans.

Le premier Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023, co-piloté par l'Etat a été déployé autour de 3 axes : conforter l'animation, l'observation et les aides au parcours dans le logement ; adapter les circuits d'accès au logement et l'offre aux besoins des publics ; s'assurer du mieux vivre des personnes dans leur logement. Ce plan est entré dans sa phase d'évaluation finale qui sera assurée par le cabinet d'études Habitat et Territoires Conseils. Il travaillera également à l'identification des prochaines orientations et actions en lien avec les partenaires départementaux.

Le Fond de Solidarité Logement (FSL) constitue l'outil financier unique du PDALHPD, placé sous la responsabilité du Département depuis 2006 et géré par ses services depuis janvier 2020 (Aides attribuées : 390 179 € en 2022 (-6,8 %/2021) dont 191 985 € (+21,5 %/2021) apportés par le Conseil départemental).

Les aides au paiement des factures d'énergie représentent aujourd'hui 50,69 % du total des aides payées dans le cadre du FSL (+5,49 % par rapport à 2021). Cette augmentation peut s'expliquer par la conjoncture actuelle : l'augmentation du coût de l'énergie et l'inflation. Le choix de maintenir, dans le cadre du PDALHPD, les ateliers « Accueil Information Budget », qui étaient financés dans le cadre du Plan Pauvreté, permet aux conseillers en économie sociale et familiale (CESF) du Département de poursuivre leur action préventive auprès des ménages les plus précaires. Ces ateliers s'orientent notamment autour de la gestion du budget, mais surtout autour des économies d'énergie. 15 ateliers ont été réalisés en 2022 sur le territoire cantalien. Dans le cadre du futur PDALHPD, il serait pertinent de lier ces actions aux missions de Cantal RÉNOV' ENERGIE (cf. § ci-après)

Politique en faveur du logement

Le Conseil départemental est également membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et a participé à ce titre à l'évaluation du plan 2019-2021 et à la réécriture du plan 2022-2024. Ce nouveau plan se décline autour de 3 axes : 1) Informer et communiquer sur la lutte contre l'habitat indigne, 2) Observer et suivre les situations d'habitat indigne pour améliorer leur traitement, 3) Confirmer l'animation du PDLHI. Une attention particulière sera apportée à la problématique des punaises de lit en déclinaison du plan interministériel. Une fiche action y est consacrée avec la mise en place du comité local de lutte, la diffusion des supports de communication et l'étude des possibilités d'aides financières.

L'action Bricobus, conduite par les Compagnons bâtisseurs, s'est mise en place sur l'année 2022. En plus de lever les freins liés au logement et à améliorer le cadre de vie des bénéficiaires en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire, cette action propose 3 types d'interventions :

- 1) Des chantiers en auto réhabilitation accompagné,
- 2) Des dépannages pédagogiques,
- 3) Des actions collectives,

Le Bricobus a permis, en lien avec les préconisations des travailleurs sociaux du département, de révéler des situations de logement fortement dégradées, notamment de propriétaires occupants.

Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat : Cantal RéNOV' ÉNERGIE

En partenariat avec les 9 EPCI du Cantal, avec le soutien de l'État (fond SARE - CEE) et de la Région, le Conseil départemental a mis en place un nouveau service public de la performance énergétique de l'Habitat (SPPEH). Les conseillers informent, conseillent et accompagnent les ménages dans leurs projets de rénovation thermique de leur logement. Ils guident les usagers vers les meilleures solutions techniques adaptées à leur habitat et les aident à décrypter les aides financières auxquelles ils peuvent avoir droit.

Le budget consacré au SPPEH pour la période 2021-2023 est de 816 000 €. Le reste à charge est de 0,50 € pour le Conseil départemental et autant pour les EPCI (au prorata du nombre d'habitants).

**En 18 mois de fonctionnement, le service a démontré son utilité face aux besoins des cantaliens :
Ce sont plus de 4 600 ménages qui ont fait appel au service.**

Il s'agira maintenant de renforcer et pérenniser ce service qui intègre dans un avenir proche le service public de performance de l'habitat (SPRH)



Le Cantal, l'Union européenne et le Green Deal



EUROPE DIRECT a organisé une douzaine d'animations (journée d'intégration des services civiques, sensibilisation des SNU, conférence CINEA, simulation de Parlement européen, ...) avec une audience de près de 1 500 personnes. De la même manière, sur la cellule coopération européenne, l'Accord de Coopération établi avec le Judet de Maramures intègre le développement durable comme enjeu prioritaire et sujet de coopération plutôt sur le volet environnemental (biodiversité, ressources, énergie).

5 - Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Dans le fonctionnement de la Collectivité

Démarches de dématérialisation

Le service informatique de la Collectivité en lien avec les services utilisateurs poursuit le déploiement d'outils à destination des services permettant d'améliorer la dématérialisation et donc de limiter les impressions, de limiter les déplacements, mais aussi d'assurer un confort de travail pour les agents de bureau.

Ainsi, une nouvelle version d'Elise a été déployée, le logiciel EvaPro a été développé et déployé (entretien annuels). L'outil « Démarches Simplifiées » qui permet de créer des formulaires et de les publier sur via cantal.fr pour faciliter les démarches en lignes d'usagers et partenaires a été mis en place : demandes d'occupation du domaine public, d'arrêté de circulation, de bourses ; mise en ligne du recueil des actes administratifs : publication des arrêtés et des délibérations et procès-verbaux de la Collectivité sur le site institutionnel de la Collectivité, dotation de clés de signatures électroniques pour le Président, le Directeur général des services et les Directeurs de Pôles et leurs adjoints. Les ordres de mission permanents et ponctuels, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sont complètement dématérialisés

Toutes ces démarches contribuent à la diminution de la consommation de papier. Cependant, nous pouvons toujours faire mieux : c'est l'équivalent de 3 656 ramettes de papier A4 qui a été consommé en 2022 (soit plus de 9 tonnes de papier sans compter les impressions traceur).

Les systèmes d'informations de la MDPH et de la DASEIL visent, entre autres, à dématérialiser les flux avec les caisses d'allocations familiales, les hôpitaux et les échanges avec les établissements et services pour personnes en situation de handicap. La MDA met progressivement en œuvre des échanges dématérialisés avec l'URSSAF et les SAAD concernant les justificatifs de dépenses pour les personnes âgées.

Nombre de documents à classer sont maintenant dématérialisés. Ces mesures diminuent considérablement la consommation de papier.

Gestion et réduction des déchets / recyclage

En matière de recyclage, de nouvelles collectes sont désormais organisées par le service logistique à l'Hôtel du Département et à l'Espace Georges Pompidou à Aurillac. Ainsi, des contenants permettent la collecte des petits emballages recyclables (cartonnettes, canettes en métal, bouteilles en plastique) et les instruments d'écriture (organisme Terracycle). Ces dispositifs viennent ainsi compléter les collectes déjà existantes : papier, grands cartons, verre, cartouches d'imprimante, déchets d'équipements électriques et électroniques.

La Direction des systèmes d'information poursuit son action de cession à titre gratuit du matériel informatique, après effacement des données, à l'association Oxygène qui les reconditionne et permet la réinsertion professionnelle des travailleurs bénéficiaires. En parallèle, la politique de renouvellement du matériel a légèrement évolué, portant à 7 ans la durée de vie d'un ordinateur fixe et 5 ans pour un portable.

Commande publique/achats durables

Produits éco-responsables : 26,57 % de fournitures de bureau sont éco-labellisés, 100 % du papier et des enveloppes sont PEFC-FCS, 100 % des impressions sont réalisées par les imprimeurs sur du papier PEFC-FCS avec des encres végétales.



Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15 et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux. Les cuisiniers sont toujours sensibilisés à l'utilisation de ces produits dans le cadre des rencontres du réseau animé par le technicien restauration de la Collectivité.

5.2 Dans les politiques départementales

Pour un tourisme durable

Un schéma directeur de cyclotourisme est en cours de réflexion pour favoriser le développement de l'offre « Vélo » du Cantal en cohérence avec les projets des collectivités locales.

Le service Tourisme édite 2 cartes (cyclo / VTT ; rando / trail) pour promouvoir les modes de déplacement doux dans le département. L'itinérance à pied ou à vélo (vélo de route, VTC, VTT musculaire ou à assistance électrique) est facilitée grâce à la présence du train et de gares qui maillent le territoire pour rejoindre les points de départ des principaux parcours en itinérance.

A ce jour, ce sont **25 bornes de recharge de vélo à assistance électrique qui sont installées sur l'ensemble du département (dont 2 solaires)**. Ce maillage territorial devrait se poursuivre sur les 2 prochaines années pour favoriser l'utilisation du vélo à assistance électrique. Il rassure les visiteurs et leur permet de découvrir les principaux sites touristiques du département à vélo.

Le service Tourisme travaille par ailleurs à renforcer l'accompagnement au déploiement de labels ou marques en faveur du développement durable (Nattitude, Clef Verte...) et accompagne des prestataires qui s'engagent sur des investissements dans ce sens : **4 projets accompagnés en 2022 pour un total de subvention de 195 000 € de l'ADEME**.

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles

Le programme de soutien à l'agriculture cantalienne, doté de 7 651 100 € pour la période 2017-2022 a permis d'accompagner l'effort d'adaptation et d'évolution des systèmes d'exploitation vers une agriculture à taille humaine, résiliente et créatrice de valeur ajoutée, créatrice d'emploi et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, en 2022, ce sont près de 770 000 € d'aides directes qui ont été apportés aux agriculteurs (250 projets soutenus).

Pour la période **2023-2027, un nouveau programme agricole est mis en place dans l'objectif de faire de l'agriculture un moteur économique, social et environnemental du département du Cantal**. Les priorités de ce programme seront d'accompagner la performance économique des exploitations ainsi que la transition climatique, de promouvoir la consommation locale, les circuits courts et de mettre en avant les pratiques agricoles vertueuses de l'agriculture cantalienne.

A ce titre, le Département a voté un engagement de 5 325 000 € en investissement, dont la majorité servira d'effet levier à des crédits de l'Union Européenne (Feader) et/ou de la Région et de 2 182 500 € en fonctionnement pour la période de cinq ans.

Consommation locale et gaspillage alimentaire

La **démarche ConsoCantal** initiée en 2021 a pour objectif de favoriser l'approvisionnement de proximité dans les restaurants collectifs de notre territoire, tout en s'assurant de l'origine locale de la matière première agricole. Cette reconnaissance permet de valoriser les établissements volontaires qui s'approvisionnent en produits locaux issus de l'agriculture du département et ainsi s'inscrire dans une démarche d'alimentation durable.

Après 12 établissements en 2021, ce sont **58 nouveaux restaurants qui sont engagés dans la démarche en 2022** (écoles, collèges (dont 13 collèges publics), lycées, établissements pour personnes âgées et médico-sociaux, village vacances).



La plateforme internet **Agrilocal15** opérationnelle depuis septembre 2014 est l'outil qui permet aux restaurants collectifs d'acheter, de manière simple et rapide, des produits agroalimentaires locaux et ainsi contribuer au développement de circuits courts et de proximité.

En 2022, 81 acheteurs étaient inscrits sur le site et 132 fournisseurs proposant plus de 300 produits différents. Le site a fait l'objet de 532 consultations pour un montant d'achats de plus de 97 000 €.

Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire engagé par la Collectivité en partenariat avec TERANA depuis maintenant 3 années scolaires a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des collégiens en impliquant les établissements et en associant les personnels d'administration, les équipes éducatives et les agents techniques de la Collectivité intervenant en restauration. C'est un travail collectif qui porte ses fruits pour la dizaine de collèges engagés. Ainsi, à titre d'exemple, le collège de Chaudes-Aigues est passé en trois ans en moyenne de 51 grammes de gaspillage par plateau, à 42g, puis 24g ; Celui de Laroquebrou est passé de 80g, à 59g puis 44 grammes

Conclusion... 2024 et après ?

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit dans la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes, les enjeux et les finalités du développement durable et de la transition climatique.

Le précédent programme Développement Durable étant arrivé à son terme, il s'agit maintenant d'amplifier l'action du Département pour une transition climatique active, fil rouge du projet stratégique. Le présent rapport Développement Durable, ainsi que le Bilan des Émissions de Gaz à effet de serre serviront de base à la construction d'un futur Plan Transition Climat 2050.

Vers un Plan Transition Climat 2050

Il s'agit avant tout de s'approprier les enjeux locaux de la transition climatique car ce n'est pas seulement une affaire d'experts mais un vrai projet de territoire porté par tous, collectivement.



ILS ONT DIT :

Gilles Chabrier

Vice-président du Conseil départemental
Transition écologique et développement durable

“ *Travailler sur la transition climatique, ce n'est pas une question de politique, de compétence ou d'échelle ; c'est une question de RESPONSABILITÉ. Nous avons tous un rôle à jouer, individuellement ou collectivement. Le Département prend sa part et se positionne en tant que fédérateur.* ”



Conseil départemental du Cantal : 8 services inscrits / 95 agents participants

----- CLASSEMENT -----

- ☆ PSD - 4^{ème} étage : plus fort taux de participation (91 %) et plus grande distance parcourue à vélo : 13 km
- ☆ Service Action Sociale Aurillac : Plus forte quantité de CO2 économisée (23,6 kgCO2)
- ☆ DGS : plus grande distance* parcourue en transports collectifs : 61 km*
- ☆ SDDTAA : plus grande distance moyenne à pied : 2,5 km
- ☆ DEER : plus grand nombre de km alternatif / agent : 113 km pour 7 agents
- ☆ Sans oublier la DSI / la DRH et la DF ainsi que les agents qui ont pris part au Challenge individuellement

* Nombre de km cumulés sur la base de l'aller seulement



Evènement cofinancé par
l'Union Européenne